



La Vie Landréenne

JUIN 2020
[Numéro 563]

Bulletin mensuel d'information

HOTEL DE VILLE

ACCUEIL

- Page 2** Nouvelle équipe municipale
- Page 6** Cérémonie du 8 mai
- Page 8** La bibliothèque ouvre son drive
- Page 11** On parle de vous

LE MAIRE



RICHARD Christophe

NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

Christophe Richard a été élu Maire.

LES ADJOINTS SONT :

- 1^{er} adjoint : Stéphane MABIT (urbanisme et promotion du territoire)
- 2^e adjoint : Myriam TEIGNÉ (finances et communication)
- 3^e adjoint : Jacques MONCORGER (bâtiments, voirie et espaces verts)
- 4^e adjoint : Nathalie GOHAUD (enfance jeunesse)
- 5^e adjoint : Damien FLEURANCE (associations)
- 6^e adjoint : Nathalie LE GALL (Culture et affaires sociales)

5 DÉLÉGUÉS ADJOINTS ONT ÉTÉ NOMMÉS :

- 1^{er} : Yolande GUÉRIN (promotion du territoire)
- 2^e : Mickaël GIBOUIN (bâtiments et voirie)
- 3^e : Richard ANTIER (enfance jeunesse)
- 4^e : Philippe BUREAU (associations sportives)
- 5^e : Sylvie RATEAU (culture)



URBANISME - HABITAT PROMOTION DU TERRITOIRE



MABIT Stéphane
1^{er} adjoint



GUERIN Yolande
Adjointe déléguée



FINANCES - RH COMMUNICATION



TEIGNE Myriam
2^e adjointe



BATIMENT - VOIRIE ENVIRONNEMENT - ESPACES VERTS



MONCORGER Jacques
3^e adjoint



GIBOUIN Mickaël
Adjoint délégué



ENFANCE - JEUNESSE AFFAIRES SCOLAIRES



GOHAUD Nathalie
4^e adjointe



ANTIER Richard
Adjoint délégué



VIE ASSOCIATIVE ET SPORTS



FLEURANCE Damien
5^e adjoint



BUREAU Philippe
Adjoint délégué



CULTURE - AINÉS AFFAIRE SOCIALES



LE GALL Nathalie
6^e adjointe



RATEAU Sylvie
Adjointe déléguée



BONNEAU Sabrina



BONNEAU Sylvie



ROBINEAU Christophe



SAUVETRE Stéphanie



VIAUD Vincent



CORBET Céline



GRASSET Rodolphe

MINORITÉ LISTE ETHIC



ROUZINEAU Jacques



DANIEL Camille



EL MAMOUNI Saïd



BLAIS Aurélia

Pierre BERTIN a passé le flambeau à son ancien adjoint à l'enfance jeunesse qui prend ses fonctions de Maire avec quelques semaines de retard en raison de la crise sanitaire.

Principaux points abordés lors du CONSEIL MUNICIPAL du 2 MARS 2020

Présents : Pierre BERTIN - Stéphane MABIT - Marie-Thérèse JUSSIAUME - Christophe RICHARD - Myriam TEIGNE - Yann DE VILLARTAY - Jean-Luc MAINGUY - Jeannine COUILLAUD - Richard ANTIER - David LEMETAYER - Nathalie GOHAUD - Philippe BUREAU - Nathalie LE GALL - Stéphane FLEURANCE - Stéphanie SAVARY - Sabrina BONNEAU - Henri LAUMONIER - Patricia SAUVETRE - Marie-Laure MOTTE-CAILLET - Christian RENAUDINEAU



Approbation du Procès-Verbal de la séance du 20 janvier 2020

Le procès-verbal du 20 janvier 2020 est approuvé à la majorité « Pour » et 1 abstention.

Personnel communal

• Création d'emploi pour accroissement saisonnier d'activité au centre de loisirs

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide, sur le fondement de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984, de la création des postes pour accroissement saisonnier pour les périodes de vacances scolaires 2020 selon le grade d'adjoint d'animation territorial à temps complet, de les rémunérer selon le 1^{er} échelon IM 327 (IB 350) étant titulaire du BAFA ou en cours de formation, précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget général de la Commune, exercice 2020, chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés ».

• Création d'emploi pour accroissement saisonnier d'activité au Local Jeunes

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité décide, sur le fondement de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984, de la création des postes pour accroissement saisonnier pour les périodes de vacances scolaires 2020 selon le grade d'adjoint d'animation territorial à temps complet, de les rémunérer selon le 1^{er} échelon IM 327 (IB 350) étant titulaire du BAFA ou en cours de formation, précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget général de la Commune, exercice 2020, chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés ».

Budget Annexe « Alimentation Générale »

• Compte Administratif et Compte de Gestion 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la présentation du compte administratif 2019 du Budget Annexe « Alimentation Générale ».

• Affectation des excédents de fonctionnement 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, affecte l'excédent de fonctionnement au Budget Annexe 2020 « Alimentation Générale ».

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses : 23 086,19 €	Dépenses : 23 236,47 €
Recettes : 30 432,83 €	Recettes : 24 082,80 €
Excédent : 7 346,64 €	Excédent : 846,33 €

Budget Annexe « Pôle Médical »

• Compte Administratif et Compte de Gestion 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la présentation du compte administratif 2019 « Pôle Médical ».

• Affectation des excédents de fonctionnement 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, affecte l'excédent de fonctionnement au budget « Pôle Médical » 2020.

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses : 53 692,15 €	Dépenses : 46 587,13 €
Recettes : 97 911,09 €	Recettes : 44 028,59 €
Excédent : 44 218,94 €	Déficit : - 2 558,54 €

Budget Annexe Lotissement « Les Jardins De La Loire »

• Compte Administratif et Compte de Gestion 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve la présentation du compte administratif 2019 du Budget Annexe Lotissement « Les Jardins de la Loire ».

• Affectation des excédents de fonctionnement 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité « Pour » et une abstention affecte l'excédent de fonctionnement au Budget Annexe Lotissement Les Jardins de la Loire 2020.

FONCTIONNEMENT
Dépenses : 15 465,77 €
Recettes : 68 942,59 €
Excédent : 53 476,82 €

Budget Principal

• Compte Administratif et Compte de Gestion 2019

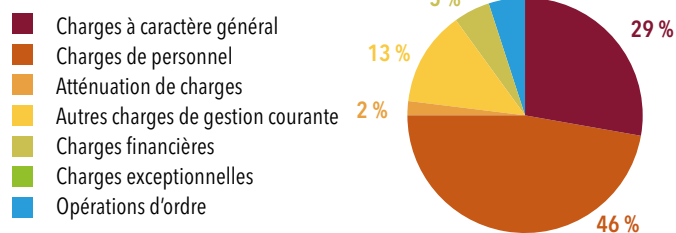
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité « Pour » et un « Contre » approuve la présentation du Compte Administratif 2019 et des restes à réaliser qui en découlent.

• Affectation des excédents de fonctionnement 2019

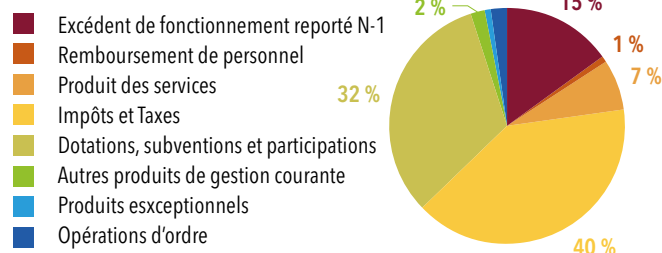
Le Conseil Municipal, après délibération, et à la majorité « Pour » et 3 votes « Contre », affecte l'excédent de fonctionnement au Budget Principal 2020.

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses : 1 902 260,79 €	Dépenses : 986 795,05 €
Recettes : 2 981 297,65 €	Recettes : 753 204,62 €
Excédent : 1 079 036,86 €	Déficit : - 233 590,43 €

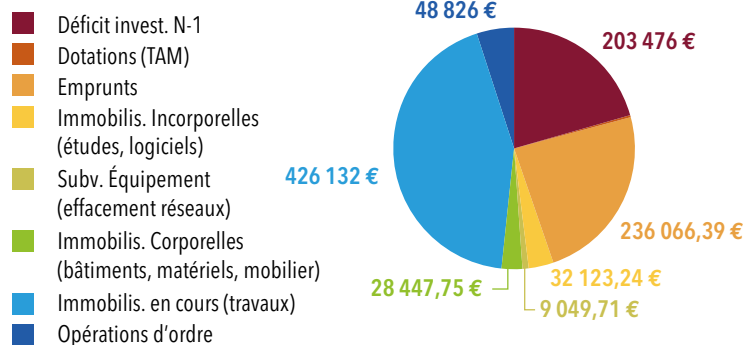
Répartition des dépenses de fonctionnement



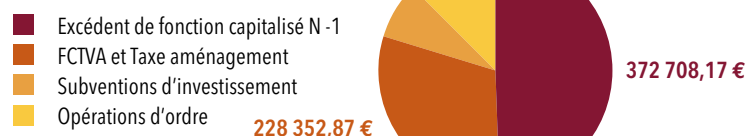
Répartition des recettes de fonctionnement



Dépenses d'investissement 2019



Recettes d'investissement 2019



POINT SUR LES TRAVAUX DE BÂTIMENTS 2019 y compris les travaux en régie

Logement 13, Rue des Moulins	6 710,17 €
Travaux PMR accessibilité	19 163,88 €
Complexe polyvalent des Nouelles	10 080,94 €
Maison des sports et des Loisirs	89 320,11 €
Pôle santé	214 102,20 €
Eglise	7 989,04 €
Ecole	7 657,59 €
Divers travaux bâtiments	10 888,89 €

POINT SUR LES AMENAGEMENTS EXTERIEURS 2019 y compris les travaux en régie

Divers travaux hydrauliques	1 690,86 €
Divers travaux de voirie	24 961,80 €
Réfection voirie Croix Bouteilles et la Vrillonnière	57 503,52 €
Aménagement touristique et espaces verts	11 861,98 €
Aménagement rue de la Loire	8 250,92 €

Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020

Le Conseil Municipal, après délibération et à la majorité « Pour », 1 voix « Contre » et 4 abstentions, autorise l'exécutif à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement suivant les limites précitées.

Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières 2019

Le Conseil Municipal, après délibération prend acte du bilan établi dans le cadre de la présentation du Compte Administratif 2019.

Subvention 2020

Association dédiée à l'enfance et la jeunesse

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, attribue à l'Association Escal'loisirs une avance sur la subvention 2020 d'un montant de 3 000 €.

Compte rendu des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil

- Décision DC2020-01 portant actualisation des tarifs communaux 2020.
- Décision DC2020-02 portant application des tarifs 2020 du centre de loisirs.



ATTENTION - Pour La Vie Landréenne de **JUILLET 2020**, transmettez vos articles avant le **JEUDI 11 JUIN** par mail à l'adresse suivante : mairie@le-landreau.fr.
Hôtel de Ville - Place de l'Hôtel de Ville 44430 LE LANDREAU **Tel. 02 40 06 43 75** • www.le-landreau.fr

URBANISME

• **DÉPÔT DE DEMANDES DE DÉCLARATIONS PRÉALABLES**

- Florian PERRION - La Blissière - *Rénovation d'un bâtiment*
- Thierry RAFFARD - 2 rue des Camélias - *Pose de panneaux de clôture*
- Marc SURAY - 53 La Bossardière - *Installation de panneaux photovoltaïques*
- Frédéric BLAIS - 5 rue de l'Ouche Thébaud - *Installation d'une clôture*
- Vincent CHAUMIER - 8 chemin des Roses - *Construction d'un abri de jardin*
- Jean-Michel OLIVIER - 6B rue André Ripoché - *Construction d'une piscine*
- Luc PLOUGONVEN - 28 La Bossardière - *Construction d'un préau*
- Rémy PINEAU - La Robinière - *Modification de façade*
- Manuel SOARES - 12 La Blissière - *Modification de façade*
- Rodolphe GRASSET - 6 Le Clos du Gotay - *Construction d'un mur de clôture*

• **DÉPÔT DE DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE**

- Association AFG de Briacé - Briacé - *Construction d'un hangar*
- Association AFG de Briacé - Briacé - *Réhabilitation d'un bâtiment*

Ces déclarations préalables et permis de construire ont fait l'objet d'un dépôt au service Urbanisme en vue de leur instruction et de la prise de décision par Monsieur le Maire.

ÉTAT CIVIL



NAISSANCES

- Manon PEIGNÉ**
17 avril, 7 rue des camélias
- Milan RADER LÉTOILE,**
5 mai, 1 La Brilletière
- Norah FLEURY,**
10 mai, 16 La Robinière
- Albane DOUSSET,**
10 mai, 4 Le Grand Chêne
- Tara PANCHOUT**
12 mai, 8 route de la Cale
- Sacha BOUCHER**
13 mai, 6 Les Hauts Champs

DERATISATION

Permanence **mardi 16 juin**, de 9 h à 12 h à l'Hôtel de Ville.

RECENSEMENT CITOYEN



Obligatoire à 16 ans pour LA JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Les jeunes (filles et garçons) qui ont eu 16 ans en juin sont invités à se faire recenser au secrétariat de l'Hôtel de Ville (avec carte d'identité et livret de famille) **avant le 30 juin**.

POLICE MUNICIPALE

TOUT PROPRIÉTAIRE, DOIT RÉALISER L'ENTRETIEN DE SES PARCELLES DE TERRAIN !

Sur les parcelles, bâties ou non, situées en zone urbaine : Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment l'article L2213-25, les propriétaires de terrains non bâtis situés à l'intérieur d'une zone d'habitation ou d'une distance maximum de 50 mètres des habitations, dépendances, chantiers, ateliers, ont l'obligation d'entretenir leurs propriétés. Considérant que ces terrains présentent un risque de prolifération des animaux nuisibles, plantes sauvages envahissantes et hautement allergènes, il est demandé de bien vouloir procéder à l'entretien des parcelles.

Les propriétaires, fermiers, métayers, usufruitiers et usagers, sont tenus de procéder à la destruction du chardon des champs dans chacune des parcelles qu'ils possèdent ou exploitent, dont ils ont la jouissance ou l'usage. La destruction des chardons doit être effectuée durant le printemps et l'été, et au plus tard avant la floraison. Toutes dispositions doivent être prises pour éviter la montée à graines et l'essaimage.

LE CONFINEMENT A GÉNÉRÉ UN SENTIMENT D'ÉVASION DANS LA NATURE. OUI, MAIS... ATTENTION AUX VISITEURS INDÉLICATS.

Des dommages irréversibles

La nature s'est éveillée, le soleil brille et les promeneurs ont pris goût à sortir de leur maison pendant et après le confinement dans les vignes de La Commune du Landreau.

Les professionnels de la terre soulignent que les terrains et les habitations agri-viticoles sont des propriétés privées et qu'il est interdit d'y pénétrer sans autorisation. À plus forte raison que les plantes en plein éveil sont fragiles.

La moindre déprédation peut occasionner des dommages irréversibles sur les cultures. Les promeneurs sont ainsi priés de rester sur les chemins publics ou de randonnées et de tenir les chiens en laisse. « Un appel à la responsabilité de chacune et chacun est lancé afin de préserver la nature et de respecter le travail des vignerons et des agriculteurs ».

Les plans des randonnées pédestres du Landreau sont disponibles en mairie et sur le site :

<https://www.levignobledenantes-tourisme.com/la-rando/>

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Les vacanciers peuvent demander à la police Municipale ou la Gendarmerie de surveiller leur domicile en leur absence. Pour cela, ils doivent s'inscrire à l'opération tranquillité vacances organisée chaque année.

Le Formulaire est accessible en Mairie ou à télécharger sur Internet : **"Télécharger le formulaire Opération Tranquillité Vacances "**

Il sera à retourner en Mairie complété, ou à l'adresse mail de la police municipale : pm.landreau.loroux@gmail.com

DISTRIBUTION DE MASQUES À LA POPULATION



La Municipalité du Landreau a effectué la distribution de masques auprès de sa population.

Ces masques, commandés en avril auprès d'une entreprise de la région (La Baule), ont été réceptionnés en mairie jeudi 7 mai. Il s'agit de masques réutilisables "grand public", servant à diminuer le risque de propagation. **Ce n'est pas un dispositif médical et les gestes barrières restent indispensables.**

Les élus du Conseil Municipal encore en place, ont souhaité faire eux-mêmes la livraison aux familles et ont donc frappé à la porte de chaque habitant.

La distribution, qui a nécessité 19 circuits, s'est effectuée les vendredi 8 et samedi 9 mai derniers.



MERCI À TOUS LES LANDRÉENS POUR LEUR ACCUEIL CHALEUREUX.

Ceux qui n'ont pas reçu de masques en main propre, ont eu un avis de passage, les invitant à se rendre à l'Hôtel de Ville afin de les recevoir.

CÉRÉMONIE DU 8 MAI



Au Landreau, la cérémonie de la commémoration de la victoire de 1945 s'est déroulée dans un format restreint avec le président de l'Union nationale des combattants, son porte-drapeau et quatre élus.

Après le dépôt d'une gerbe, et une minute de silence devant le monument aux morts, la Marseillaise a été chantée.

S'en est suivie la lecture du discours de l'Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre (UFCV), extrait :



"En ce 75^e anniversaire, honorons la mémoire de tous nos morts : soldats, aviateurs, marins, résistants, déportés, fusillés, massacrés, prisonniers, pour leur courage, leur esprit de sacrifice, leur sens du devoir et de leur engagement."

Au même moment, sur demande de l'UNC, les cloches de l'église ont sonné pendant plusieurs minutes, rappelant aux Landréens le 75^e anniversaire de la Victoire qui mettait fin à la Seconde Guerre mondiale.

La cérémonie a pris fin après une nouvelle minute de silence devant le Carré Militaire.



RAPPEL

DES USAGES DU DOMAINE PUBLIC !

- **Le désherbage** manuel le long des façades, trottoirs et clôtures donnant sur le domaine public incombent aux particuliers (propriétaires et locataires).
- **Ne pas déposer** de jardinières, poteaux, panneaux, cailloux, déchet de tonte etc. sur les accotements et le domaine public.
- **L'entretien des routes départementales** (fauchage d'accotement, pose de réseau EP, réfection de voie, signalisation, peinture routière, dépôts sauvages) est assuré uniquement par les services du conseil départemental (sauf aménagements en agglo).



Avec ce virus toujours en circulation et le déconfinement, nous sommes tous rentrés dans « une période à risques ».



Depuis le 11 mai dernier, un certain « relâchement » se fait sentir, notamment de la part des préadolescents et adolescents.

En effet, des rassemblements de jeunes ont lieu sans que les gestes barrières ne soient appliqués : port du masque, distanciation sociale ...

Il est important de rester très vigilant et d'appliquer quotidiennement ces gestes barrières.

Par ailleurs, des dégradations régulières sont constatées sur la commune. Les citoyens doivent respecter les biens publics et privés. Il est rappelé aux parents qu'ils sont responsables des actes de leurs enfants.

Depuis fin mai, seules les colonnes de tri (papier et verre) situées derrière la salle des Nouvelles sont à disposition des landréens.

Les autres points de collecte ont été retirés en raison des dépôts sauvages incessants, rendant les sites insalubres.

Les déchetteries du Loroux-Bottereau et de Vallet sont également des points de collecte de ces déchets ! Pensez-y !



PETITES ANNONCES

Garde d'enfants

Recherche sur Le Landreau pour septembre une personne pouvant garder 2 enfants de 6 et 3 ans de 7h à 9h à domicile.

Du lundi au jeudi une semaine sur deux (semaine paire).

Véhicule obligatoire pour déposer les enfants à l'école.

Tél. 06 22 64 61 83

Les médecins vous informent

A partir du 11 mai 2020, afin de respecter au mieux les règles d'hygiène, **la permanence sans rendez-vous du matin est SUPPRIMÉE.**

Désormais, le Dr BERNARD-AHOULOU et le Dr BUET vous recevront **SUR RENDEZ-VOUS le matin**, comme c'est déjà le cas l'après-midi. Cette mesure est mise en place afin de réguler les présences en salle d'attente. Nous vous remercions de votre compréhension.

Cabinet médical : 02 40 06 43 30

Garde d'enfants

En ces moments compliqués, **vous cherchez peut-être à faire garder vos enfants ?** Je vous propose mes services ; je peux aussi faire de l'aide aux devoirs.

Je suis disponible dès maintenant.

Clara - 07 69 79 27 01



Vers une réouverture progressive de la bibliothèque

Nous avons été autorisés à rouvrir la bibliothèque de manière progressive.

Dans un premier temps, nous avons récupéré les documents dans la boîte des retours ou sur les chariots mis à disposition dans le sas d'entrée de la bibliothèque. Tous les documents rendus devront impérativement passer par une période de 10 jours de quarantaine. De même pour les nouveaux livres, magazines et DVD que nous achetons (10 jours de quarantaine avant d'être enregistré dans la base de données).

COMME UN DRIVE

Désormais, nous vous proposons le nouveau service « Comme un drive » pour vous permettre d'avoir accès aux ouvrages de la bibliothèque. Vous pouvez emprunter, par personne, jusqu'à 20 livres et magazines et 5 DVD pour 6 semaines. Pour celles et ceux qui ne savent pas quoi réserver, pensez aux pochettes surprise !

La récupération des commandes ne sera possible que sur rendez-vous.

COMME UN DRIVE SOLIDAIRE

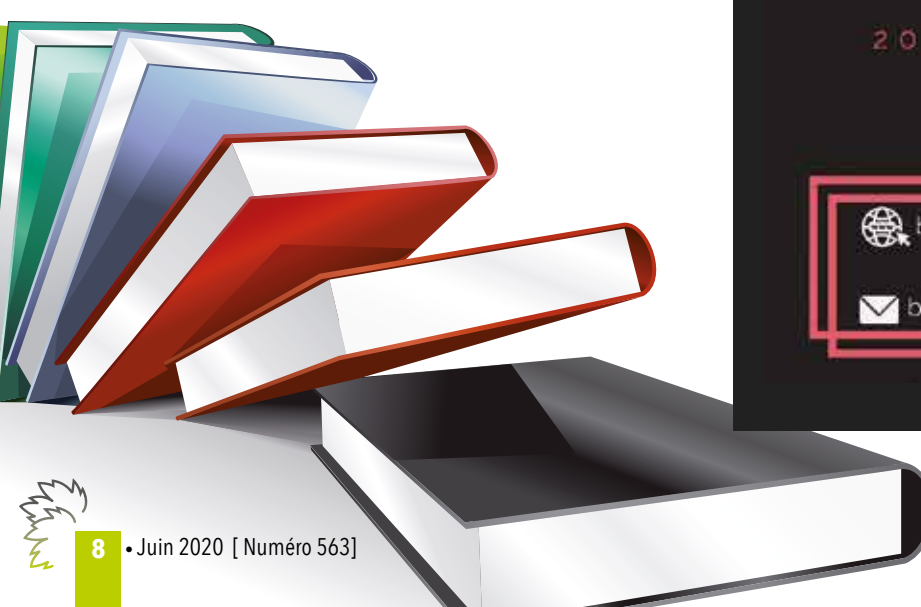
Vous souhaitez réserver des documents mais ne pouvez pas passer les chercher ?

Vous connaissez une personne qui ne peut pas se déplacer à la bibliothèque ?

Faites-vous connaître : il y a sûrement une solution

Bibliothèque municipale « Comme un roman »

2bis rue Saint Vincent
02 40 03 76 31 - bibliotheque@le-landreau.fr



Comme un drive

LE DRIVE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE "COMME UN ROMAN"

Cherchez & trouvez
Trouvez les livres et DVD que vous cherchez sur notre site internet

Réservez
Vous avez trouvé ? Ou pas ? Pour réserver ou avoir un conseil, deux possibilités : nous appeler ou nous envoyer votre liste par courriel.

Prenez rendez-vous
Récupération des commande **uniquement** sur rendez-vous

Récupérez votre paquet
Venez chercher votre commande à la bibliothèque à l'heure du rendez-vous fixé avec vos bibliothécaires

Profitez
Vous pouvez garder les ouvrages pendant **6 semaines**

par personne
20 livres et magazines
5 DVD
6 semaines

bibliotheque.le-landreau.fr
02 40 03 76 31
bibliotheque@le-landreau.fr

UNION DES AINES

REALISATION MASQUES EN TISSU

Le 1 mai 2020, les membres du bureau sont passé(e)s chez chaque adhérent(e), afin de leur remettre un masque et un brin de muguet.

La confection de ces masques n'aurait pas pu être réalisée sans nos couturières qui ont donné de leur temps et aux personnes qui nous ont fourni des élastiques.

MERCI, UN GRAND MERCI !

Pour les prochaines activités du club, nous sommes dans l'attente des consignes du Gouvernement. **Prenez soin de vous. Nous pensons bien à vous. A bientôt**



OFFICE DE TOURISME

Le déconfinement est enfin arrivé, vous avez besoin de grand air et cherchez un endroit chaleureux et dépaysant pour vous promener, rêver, vous évader ?

« Ti amo le Vignoble de Nantes », destination unique aux portes de Nantes vous propose l'évasion à votre porte. Ici, c'est déjà le sud !

Votre porte d'entrée vers l'ailleurs, Clisson la surprenante Italienne, ville historique aux multiples visages vous attend pour une déambulation hors du temps. Profitez des nombreux points de vue uniques, vous êtes au coeur d'un paysage de peinture.. !

Vous êtes aussi au coeur d'un riche Pays d'art et d'histoire, à l'architecture remarquable. Prenez le temps de flâner dans le parc de la Garenne Lemot à Gétigné et laissez-vous porter par la sérénité de ce parcours végétal que rythme les fabriques ornementales.

Vivez la magie de la Loire et profitez des paysages uniques sur le fleuve à pied ou à vélo le long de la voie verte de la Loire à Vélo®.

Un parcours de plus de 10 km sécurisé à 100 %, idéal pour les balades en famille.

Sillonnez le Vignoble à Vélo® autour de Vallet en empruntant l'une des 5 boucles vélo sur des chemins communaux et routes peu fréquentés.

Randonnez sur les sentiers pédestres, le long des rivières pittoresques, à travers des coteaux de vignes et découvrez une multitude de paysages variés et de panoramas d'exception.

Immergez-vous au coeur d'un espace naturel « le Marais de Goulaine »



et observez la nature. Notre conseil : prenez plaisir à observer le paysage à 360° du haut de la Butte de la Roche au départ de la Maison Bleue à Haute Goulaine.

Voyagez à travers le monde avec les animaux du Zoo de la Boissière du Doré et partagez des moments inoubliables d'émotion devant les nouveaux nés.

Savourez et dégustez nos spécialités grâce aux restaurateurs et caves touristiques qui ont mis en place des mesures de vente à emporter.

Toutes ces possibilités et bien d'autres sont à retrouver sur le site internet de la destination pour vous permettre d'organiser au mieux vos sorties post confinement : **www.levignobledenantes-tourisme.com**

A moins de 100 km de chez vous, le Vignoble de Nantes, c'est un pays bien d'ici qui vous transporte ailleurs !

<https://www.facebook.com/vignoble.nantes/>

<https://twitter.com/vignoblenantes>

<https://www.instagram.com/levignobledenantes/>



Office de Tourisme du Vignoble de Nantes

Maison de Pays 5, allée du Chantre 44190 CLISSON

www.levignobledenantes-tourisme.com





LA GRAINE BLEUE

LA MINI-TROUPE, troupe de théâtre amateur enfant de la Compagnie La Graine Bleue, ouvre ses inscriptions pour la saison 2020/2021 à **partir du 2 juin**.

• **CE1 à CM2 :**

- La Chapelle-Heulin : lundi de 16h45 à 18h15
- Vallet : mardi de 16h50 à 18h20

• **Collège :**

- La Chapelle-Heulin : mercredi de 14h00 à 15h30
- Vallet : vendredi de 17h30 à 19h00

Renseignement et inscription au 06 74 17 24 78
ou par email : lagrainebleue@gmail.com



LA LSF POUR TOUS

Vous souhaitez découvrir ou apprendre la Langue des Signes Française sur Vallet et les communes voisines ?

L'association La Graine Bleue ouvre ses inscriptions pour la saison 2020/2021 à partir du 2 juin.

- Cours de LSF - Adulte & ado : séances hebdomadaires selon votre niveau
- Eveil à la LSF - parent/enfant + 6 ans : 8 rendez-vous dans l'année
- Et toujours, les ateliers "Bébé signe" - Communication Gestuelle, associée à la parole (Section de l'Amicale Laïque du Pallet)

Si vous souhaitez nous rejoindre pour porter des projets avec le groupe bénévole, n'hésitez pas à nous contacter.

Inscriptions et renseignements au 06 74 17 24 78 ou lagrainebleue@gmail.com



Compagnie La Graine Bleue
4, rue des caves - 44330 Vallet

CONCOURS DE DESSINS !

Les enfants nous avons besoin de vous !!!

Nous organisons un concours de dessins pour tous les enfants habitant sur les communes du Loroux Bottereau, du Landreau et de la Remaudière .

Le thème : Les Pompiers bien évidemment !!

Pour ça rien de plus simple ! Tu dessines ce que tu veux tant que c'est sur le thème des Pompiers.

Ensuite, dépose ton œuvre dans la boîte aux lettres de notre caserne en notant derrière ton dessin ton Nom/Prénom, ton âge et ton adresse pour que l'on puisse te contacter.

Nous ferons ensuite un tirage au sort pour déterminer les dessins qui seront dans notre prochain calendrier*.

Mais si tu n'es pas tiré au sort, ne t'en fais pas, ton dessin sera affiché dans notre caserne !

Attention la date limite pour nous rendre ton dessin est le 7 Juin !! Alors à vos crayons, à vos pinceaux !

Les Pompiers du Loroux Bottereau - 68 rue de la Divatte - Le Loroux Bottereau



FLASH BACK SUR LE CONFINEMENT

En cette période perturbée de pandémie, le confinement a mis en marge nombre de personnes déjà seules ou isolées.

En période d'inactivité forcée, certains habitants landréens ont souhaité se mettre à disposition de ces personnes isolées afin de leur proposer bénévolement leurs services. C'est ainsi que le Centre Communal d'Action Sociale du Landreau a mis en relation ces bénévoles et les personnes dans le besoin.

Qu'ils soient salarié, étudiant ou retraité, Raphaël, Coralie et Marie-Françoise n'ont pas hésité à donner de leur temps à ceux qui en avaient le plus besoin ; courses, portage de repas à domicile ou encore simple visite, ce temps accordé aura apporté bien plus qu'un simple repas ; il aura apporté du lien social et humain, de la gentillesse et de la bienveillance ; il aura prouvé que nous pouvons compter les uns sur les autres et que les temps de crise nous ramènent systématiquement à l'essentiel.

Alors merci à vous pour votre démarche volontaire et altruiste ; merci d'avoir apporté à ceux qui en avaient le plus besoin votre bienveillance, aussi vitale qu'un repas.



zOom

Rêves et Couleurs

Petite fille déjà, Charlène rêvait d'être coiffeuse et d'avoir son propre salon ! 20 ans plus tard, et encore très jeune, elle a accompli son rêve ; elle a d'ailleurs appelé son salon « Rêves et Couleurs ».

Diplômée de coiffeuse et d'esthéticienne en poche, Charlène Burot est embauchée assez rapidement après ses années d'études, dans un salon de coiffure à Gétigné. Après 6 années en tant que coiffeuse salariée, Charlène et sa collègue ont le projet de racheter le salon qui les emploie. Le projet avorte mais la jeune coiffeuse ne perd pas son objectif de vue de devenir propriétaire de son propre salon. Elle se met donc en quête d'un petit salon qu'elle souhaite convivial et chaleureux, où les clients aimeraient se retrouver pour papoter tout en se faisant coiffer. En février 2018, Charlène trouve enfin le salon idéal rue de Briacé au Landreau.

Le salon Rêves & Couleurs accueille principalement des clients landréens mais aussi des communes voisines et même des clients fidèles qui ont suivi Charlène depuis Gétigné.



Soucieuse de la santé et du bien-être de ses clients, Charlène propose une ligne de produits d'origine végétale. Hommes, femmes ou enfants, laissez-vous coiffer par les ciseaux experts de Charlène ou encore tester le moment détente du shampoing sur un fauteuil relaxant suivi, si vous le souhaitez, d'un massage du cuir chevelu !! Un délice ! Le tout avec le sourire de Charlène.



Salon Rêves et Couleurs

02 40 06 42 56



LBC – LANDREAU BASKET CLUB

*Le Basket, une activité historique au Landreau*

Le club de Basket du Landreau a été créé en 1967. A sa création, le club comptait 20 licenciés, répartis en 3 équipes.

Les années qui suivirent, le club a enregistré de nombreuses adhésions, lui permettant d'engager en compétition des équipes en catégorie jeune et senior (création d'une équipe sénior masculine au milieu des années 80).

D'abord attaché à l'U.S.L. Omnisport, la section basket a pris son indépendance en 2015, pour devenir le **Landreau Basket Club (LBC)**.

Coopération territoriale de club

Concurrencé par de nombreuses autres offres sportives sur la commune, le club a subi une forte baisse du nombre de ses effectifs sur les dernières années. Afin de proposer à tous nos licenciés une solution de pratique de leur sport, le club a constitué avec les clubs voisins du Loroux-Bottereau (BCL) et de St Julien de Concelles (Hirondelle Basket) une CTC (Coopération territoriale de club).

Cette structure, portée par le comité de basket de Loire-Atlantique, nous permet de mettre en commun nos effectifs pour constituer des ententes interclub, adaptées à l'âge et au niveau des licenciés.

Fort de ces échanges, les licenciés bénéficient de possibilité de basket plus large (plusieurs entraînements par semaine) et de possibilité de progression dans la pratique du basket, dans le respect des volontés sportives de tous.

2020 : Une nouvelle dynamique

Afin de pérenniser la pratique du basket sur la commune du Landreau, le club du Landreau va se rapprocher du club du Loroux-Bottereau pour créer un partenariat plus fort **qui permettra aux Landréens de pratiquer cette activité sur la commune, notamment pour les catégories des plus jeunes (jusqu'à U11).**



Le maintien du basket sur la commune reste notre objectif premier.

Joueurs de basket en herbe ou confirmés, bénévole, amoureux du ballon orange, nous vous invitons à nous rejoindre la saison prochaine.

Information : <http://uslb1.e-monsite.com>
Tél. 06 31 99 00 27

